

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	020	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 28 mars 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE : 25 PRÉSENTS : 19 VOTANTS : 21	<b>Absents représentés :</b> MME DELAVOIX par MME RAFOUJALT, MME CHARREAU par M. FRIMON-RICHARD <b>Absents excusés :</b> M. SIPA et M. JACQUIN <b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT  M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°009**  
**AGRANDISSEMENT ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS RAYMOND DURIX**

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n°009 – Agrandissement et réhabilitation du Centre de Loisirs Raymond Durix.

Un nouveau programme concernant l'agrandissement et la réhabilitation du Centre de loisirs Raymond Durix est présenté comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2024	CP 2025
009	Agrandissement et réhabilitation du Centre de Loisirs Durix	700 000,00 €	100 000,00 €	600 000,00 €

**Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),**

**Vu l'instruction comptable M57,**

**Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,**

**CONSIDÉRANT la création de ce projet,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme proposée ci-dessus,

**DÉCIDE** de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2024 :	100 000,00 € TTC
Exercice 2025	600 000,00 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

**PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024 et aux budgets suivants.

**Fait et délibéré** les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 08/04/2024  
et de la publication le : 08/06/2024  
Le Maire



**Eduard MATT**



Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egly

**Eduard MATT**